RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 273**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

DGA Stratégie et Développement du Territoire
Direction de la Vie Locale
Service des Communes
0413312445

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 25 SEPTEMBRE 2026
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Aide du Département aux équipements pour la sécurité publique - 2e répartition 2026.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération du 14 avril 2026, l'Assemblée départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aide et d'intervention au titre de l'aide aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées pour la gestion des dispositifs de financement.

Pour le dispositif d'aide départementale aux équipements pour la sécurité publique, le Département souhaite ainsi contribuer à :

- l'installation de systèmes de vidéoprotection dans les bâtiments publics pour la prévention et la sécurité sur la voie publique afin d'assurer la sécurité des citoyens, avec une priorité donnée à la mise en place de la vidéoprotection aux abords des collèges et des bâtiments recevant des enfants,
- l'accompagnement du Plan départemental de la prévention de la délinquance,
- l'aide à la police municipale pour l'acquisition de véhicules,
- l'aide à la réserve communale de sécurité civile pour l'acquisition de véhicules.

Peuvent être pris en compte au titre de ce dispositif :

- l'installation de matériels et de logiciels constituant la chaîne de la vidéoprotection depuis les caméras jusqu'aux équipements permettant la restitution et le traitement des images,
- les travaux de génie civil pour le déploiement du réseau.

La dépense annuelle subventionnable est plafonnée à 250 000 € HT par commune ou groupement de communes, tous dossiers additionnés. Pour les achats de véhicules, l'aide est plafonnée à 10 000 € par véhicule.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-153353-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Le taux de la subvention est de 20 % à 60 % en fonction de l'intérêt du projet mais aussi d'autres participations.

Pour le financement de l'installation, de la vidéoprotection autour et aux abords des collèges et des bâtiments recevant des enfants (écoles, crèches, CLSH), le taux applicable sera défini en fonction du projet mais aussi de la participation de l'Etat, dans la limite de 80 %.

Le nombre de dossiers est limité exclusivement à trois par commune et par an, dont deux pour l'installation de systèmes de vidéoprotection et un pour les véhicules dédiés à la police municipale ou la réserve communale de sécurité civile.

Les pièces justificatives demandées pour ce dispositif tiennent compte de la réglementation en vigueur pour les installations de systèmes de vidéoprotection.

L'objectif pour le Département est de s'assurer que les projets financés respecteront bien le cadre légal dans lequel s'inscrit l'opération.

Le Département consacre à cette action 2 M€ en 2026.

Une première répartition de crédits a été approuvée par la Commission permanente du Conseil départemental lors de sa réunion du 26 juin 2026, pour un montant de subventions de 187 730 €.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation les demandes de subventions départementales, figurant en annexe 1, au titre d'une deuxième répartition pour l'année 2026.

Le montant total des subventions d'investissements sollicitées est de 1 095 147 €, sur une dépense subventionnable globale de 2 740 649 € HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-153353-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2026-09-25-273

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 25 SEPTEMBRE 2026

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Aide du Département aux équipements pour la sécurité publique - 2e répartition 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt cinq septembre à quatorze heures trente, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Sophie CAMARD, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, M. Jacky GERARD, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Absent(s) :
Mme Laure-Agnès CARADEC, M. Eric LE DISSES, M. Yannick OHANESSIAN.

Donne(nt) pouvoir :
M. Cyrille BLINT à M. Jacky GERARD, Mme Marie-Pierre CALLET à Mme Valérie GUARINO, Mme Alison DEVAUX à M. Thierry SANTELLI, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Martial ALVAREZ, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, M. Patrick GHIGONETTO à Mme Danielle MILON, M. Hervé GRANIER à M. Lucien LIMOUSIN, M. Yves MORAINE à M. Didier REAULT, M. Henri PONS à M. Gérard GAZAY, Mme Anne RUDISUHLI à Mme Laurence ANGELETTI, Mme Amapola VENTRON à M. Richard MALLIE.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-153353-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2026-09-25-273

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 25 SEPTEMBRE 2026

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Aide du Département aux équipements pour la sécurité publique - 2e répartition 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie à l'Hôtel du Département le 25 septembre 2026, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, sur une dépense subventionnable globale de 2 740 649 € HT, un montant total de subventions de 1 095 147 € à diverses communes, au titre de l'aide du Département aux équipements pour la sécurité publique pour l'année 2026, conformément à l'annexe 1 du rapport ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle-type prévu à cet effet ;

- d'approuver l'affectation, comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-153353-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Adopte à l'unanimité

Pour : 53
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Ne prennent pas part au vote : 2
Mme Sabine BERNASCONI, M. Jacky GERARD.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260925-153353-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026